

Service instructeur

DIRT - Direction des routes

Service consulté

Direction des Finances

**ROUTES DEPARTEMENTALES
AFFECTATIONS ET DÉSAFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME
(PROGRAMMES A132 ET A134)**

Résumé : Dans le cadre du présent rapport et selon le règlement financier dans son article 9.6, il vous est proposé de procéder à l'ajustement des affectations et désaffectations par opération sur les programmes :

- A132 « Calibrage sur les routes départementales » (-746 €) ;
- A134 « Constructions et rénovations d'ouvrages d'art » (1 720 000 €).

1) Programme A132 Calibrage sur les routes départementales :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A132, les affectations et désaffectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires à la réalisation de calibrage sur les routes départementales.

Le montant total de l'ajustement s'élève à - **746 €** sur le programme A132, détaillé dans le tableau joint au présent rapport (annexe 1).

2) Programme A134 Constructions et rénovations d'ouvrages d'art :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A134, les affectations et désaffectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires à la réalisation de constructions et rénovations d'ouvrages d'art sur les routes départementales.

Le montant total de l'ajustement s'élève **1 720 000 €** sur le programme A134, détaillé dans le tableau joint au présent rapport (annexe 2).

Je vous propose de bien vouloir :

- Affecter et désaffecter les montants par millésimes d'autorisations de programme indiqués dans les tableaux joints en annexes au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT